



Formation d'adaptation à l'emploi des ambulanciers de SMUR

PERSONNES CONCERNÉES

Les personnels ambulanciers titulaires du Certificat de Capacité Ambulancier, ou du Diplôme d'État d'Ambulancier, amenés à travailler dans le cadre d'un Service mobile d'Urgence et de Réanimation ou souhaitant se perfectionner.

PRÉ-REQUIS

La copie du certificat de Capacité d'Ambulancier ou du Diplôme d'État d'Ambulancier devra être jointe au bulletin d'inscription.

POINTS FORTS DE LA FORMATION

- Formation organisée conformément à l'arrêté du 17 mai 2023 relatif à la formation d'adaptation à l'emploi des ambulanciers diplômés d'Etat de structure mobile d'urgence et de réanimation de la fonction publique hospitalière.
- Pédagogie active basée sur des analyses de cas cliniques et de situations professionnelles.
- Mises en situations contextualisées et des ateliers pratiques.
- Intervenants avec une double compétence : professionnels de terrain dans le secteur de l'urgence formés à la pédagogie de l'adulte.

COMPÉTENCES À L'ISSUE DE LA FORMATION

- > Mettre en œuvre les connaissances théoriques, réglementaires et pratiques nécessaires à l'activité en équipe dans le cadre de l'Aide Médicale Urgente.
- > Reconnaître les principales situations d'urgence rencontrées dans le cadre de l'exercice pré-hospitalier.
- > Participer à tous les aspects de la prise en charge des patients en préhospitalier.

PROGRAMME

> Module 1 : Radiotéléphonie – outils numériques (3,5h)

Utiliser, de manière adaptée, le matériel radiotéléphonique embarqué à bord du véhicule de la structure mobile d'urgence et de réanimation en situation normale et exceptionnelle, et se préparer aux technologies innovantes.

> Module 2 : Hygiène, décontamination et désinfection (3,5h)

Mettre en œuvre les règles de bonnes pratiques d'hygiène individuelle et collective y compris pour la désinfection et à la décontamination du véhicule.

> Module 3 : Situations sanitaires exceptionnelles (21h)

Identifier la place de l'ambulancier de structure mobile d'urgence et de réanimation de la fonction publique hospitalière dans la chaîne médicale des secours et adapter son comportement aux différentes situations sanitaires exceptionnelles.

> Module 4 : Participation à la prise en soin d'un patient en équipe pluriprofessionnelle (63h)

1) Participer à la prise en soin d'un patient en équipe pluri-professionnelle constituée en situation d'urgence en :
- Participant à la préparation du matériel médico-technique
- Réalisant des gestes dans le cadre de ses compétences définies
- Participant à la prise en charge psychologique du patient et de son environnement immédiat en situation d'urgence (conventionnelle et SSE)

2) Mettre en œuvre au sein de l'équipe de l'unité mobile hospitalière les compétences acquises à l'issue de l'enseignement du Diplôme d'Etat d'Ambulancier

3) Connaître les risques, les signes et la prévention du stress et de la fatigue professionnelle.

4) Connaître les procédures et protocoles dans le cas de transports sanitaires aériens et maritimes.

> Module 5 : Relation et communication (7h)

1) Identifier les risques d'erreurs liés en majorité à des défauts de communication et d'organisation, afin d'en limiter leurs impacts
2) Assurer une approche relationnelle adéquate en adaptant sa communication à des situations et des publics diversifiés

> Module 6 : Aspects réglementaires, médico-légaux et éthiques (7h)

Respecter le cadre réglementaire, médicolegal et éthique.

> Stage (70h)

La réalisation par l'apprenant de 2 stages dont l'un dans un environnement SMUR en coordination avec un SAMU et l'autre dans un environnement SMUR en coordination avec un service d'urgences, lui permet d'acquérir une vision transversale du lieu de son activité et des liens avec les autres structures d'urgences.

MÉTHODES ET RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

- > Enseignements théoriques
- > Travaux pratiques
- > Analyse des pratiques
- > Simulation en santé : séquence de simulation pleine échelle avec simulateur haute-technologie

Suivi des actions d'amélioration :

- > Réalisation de pré et post-tests dans chaque module
- > Quizz
- > Etudes de cas
- > Ateliers pratiques

Un support pédagogique en version numérique est remis aux participants.

MODALITÉ D'ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation comprend 105h de cours et 70h de stage soit 175h en totalité.

La formation en milieu professionnel comporte 2 stages pratiques distincts d'une durée d'une semaine chacun à réaliser de façon continue. Ils feront l'objet de conventions et seront réalisés dans un délai d'un an à partir du début de la formation. Ils devront être effectués dans une structure mobile d'urgence et de réanimation, dans un service d'aide médicale urgente et dans une structure de médecine d'urgence de la région ou d'un territoire limitrophe de la région du lieu d'exercice du stagiaire.

RESPONSABLE SCIENTIFIQUE

M. Thierry PELACCIA, PU/PH de l'Université de Strasbourg, en médecine d'urgence, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, responsable CFRPS (Centre de Formation et de Recherche en Pédagogie en Santé).

COORDINATION PÉDAGOGIQUE

M. Thierry PELACCIA, PU/PH Responsable Médical du CESU 67 (Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence) et Mme Isabelle BORRACCIA IADE Enseignante Référente du CESU.
Courriel : cesu67@chru-strasbourg.fr

ANIMATION

L'équipe médicale et paramédicale du SAMU 67 et l'équipe pédagogique du CESU 67.

STAGE INTER ÉTABLISSEMENTS

**Durée : 175 heures dont
70 heures de stage**

En 2024/2025

Référence : JON24-0366A

- 11/09 au 13/09/2024
- 09/10 au 11/10/2024
- 06/11 au 08/11/2024
- 27/11 au 29/11/2024
- 11/12 au 13/12/2024

En 2025/2026

Référence : JON25-0366A

- 17/09 au 19/09/2025
- 15/10 au 17/10/2025
- 05/11 au 07/11/2025
- 26/11 au 28/11/2025
- 10/12 au 12/12/2025

Tarif

2835 € Pour toute inscription avant le 31 juillet 2025.

Repas de midi pris en charge par les organisateurs.

Lieu

Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU)
70 rue de l'Engenbreit
67200 Strasbourg

**CE STAGE NE PEUT PAS
ÊTRE RÉALISÉ EN INTRA**

Renseignements et inscriptions

Jonathan OHLMANN

Tél : 03 68 85 49 26

j.ohlmann@unistra.fr

Nature et sanction de la formation

Cette formation constitue une action d'adaptation et de développement des compétences.

Elle donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation.

Une évaluation en fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires ainsi que l'atteinte des objectifs de formation (connaissances, compétences, adhésion, confiance) selon les niveaux 1 et 2 du modèle d'évaluation de l'efficacité des formations Kirkpatrick.